



Conférence de valorisation du partenariat Etat - Agences d'urbanisme

Réenchantons la planification !

Pourquoi un séminaire DREAL-Agences d'urbanisme ?

Les acteurs publics et privés, partagent l'objectif de construire différemment et durablement la ville de demain. Paradoxalement, mener à terme un projet urbain est rendu d'autant plus délicat qu'il faut respecter les exigences, jugées toujours plus nombreuses, imposées par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement.

L'objectif de ce séminaire est de discuter de ce diagnostic et surtout de présenter aux élus les réponses proposées par l'ingénierie locale. Les agences d'urbanisme en particulier proposent des nouvelles « façons de faire » du projet et de l'urbanisme. Leur position privilégiée, à l'interface entre l'accompagnement et la définition des politiques publiques, leur permet d'être des vecteurs d'innovation.

L'Etat et les agences d'urbanisme : un partenariat stratégique

Le statut partenarial des agences en fait un relai stratégique dans la construction des politiques publiques.

Les agences d'urbanisme de PACA :

- Facilitent la coopération et le dialogue entre les acteurs,
- Participent à la co-construction et la mise en œuvre des politiques publiques aux différentes échelles territoriales,
- Sont un outil commun aux collectivités et à l'Etat, ce qui permet la mutualisation des moyens d'ingénierie locale et leur confère un rôle stratégique de relais des politiques nationales. Elles sont en effet un maillon essentiel dans la déclinaison des politiques publiques d'habitat, d'urbanisme et de transitions écologique et énergétique.

Le fonctionnement en réseau des agences d'urbanisme de PACA se consolide. Elles sont ainsi en capacité d'accompagner la transformation des territoires, et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels ils doivent faire face.

Ce fonctionnement en réseau a un intérêt bien au-delà de l'optimisation des dépenses publiques. En effet, les réformes territoriales successives dessinent de nouvelles structurations : métropolisation, régionalisation, compétition entre les métropoles européennes, etc. Ce sont autant de changements à assimiler, de fonctionnements à réinventer pour des collectivités de PACA plus fortes.

Le fonctionnement en réseau des agences d'urbanisme leur permet de manier les différentes échelles territoriales. Outils souples et partenariaux, elles sont en capacité de conduire des réflexions sur des territoires vastes tout en ne perdant pas de vue la mise en œuvre locale. Cette capacité de variation de focale est particulièrement intéressante dans la conduite des réflexions interterritoriales (démarches interSCOT, PLU intercommunaux, etc.).

Par exemple, l'AGAM et l'AUPA ont collaboré et même fondu une partie de leur programme pour abonder l'émergence de la Métropole Aix-Marseille Provence. On observe la même souplesse au niveau de l'aire urbaine d'Avignon où l'agence d'urbanisme participe à l'acculturation des enjeux fédérant au-delà des limites administratives. L'AUDAT sera aussi au rendez-vous pour servir l'ambition métropolitaine de TPM.

Le Conseil Régional encourage ce fonctionnement en réseau à travers la convention de partenariat triennale 2015-2017. Additionnée à un pilotage partagé avec les services de l'Etat, cette dynamique a déjà facilité la naissance des schémas régionaux (SRCAE, SRCE). Aujourd'hui encore, les agences d'urbanisme sont des partenaires à part entière pour l'élaboration du SRADDET.

Les agences d'urbanisme développent des approches novatrices.

Les agences d'urbanisme développent des approches novatrices qui méritent d'être partagées. C'est d'ailleurs tout l'objet de la première conférence de valorisation coorganisée par la Région et la DREAL, pour que les réflexions menées sur certains territoires puissent nourrir les échanges et être une source d'inspiration.

Au cours de cette conférence, elles nous présentent des éléments de méthodes, des expériences à même de faire évoluer nos pratiques et façons de faire du projet.

Les messages prioritaires de l'État en matière de planification urbaine et spatiale

La planification : bien plus que l'écriture d'un document réglementaire

La planification spatiale est une démarche dont les procédures sont cadrées dans le code de l'urbanisme. Il est nécessaire de se rappeler qu'elle ne se résume pas qu'à un exercice formel. Un PLU, ou un SCOT, est censé être la traduction écrite d'un projet de territoire. Il est d'avantage l'occasion de réunir les acteurs d'un territoire pour aboutir à un document qui donne corps à leur avenir commun.

Le projet d'une ville durable ne peut être mené qu'à une échelle permettant de concilier les enjeux associés : la consommation raisonnée de l'espace mais aussi les déplacements, les activités et le logement. Autant d'enjeux qui s'anticipent et se réfléchissent et se déclinent à des échelles vastes et multiples. Si le SCOT est une première étape - PACA bénéficie d'une bonne couverture en la matière - le PLUi doit être la prochaine.

Le contexte juridique est en constante évolution mais dans le sens d'un urbanisme de projet durable

Ce qui est vécu comme une avalanche juridique a pour l'objectif initial la simplification du cadre pour une conception renouvelée de l'urbanisme, moins réglementaire et centrée sur le projet formulé dans le PADD.

Les agences d'urbanisme présentent des pistes pour entrer dans un urbanisme plus « durable », un « urbanisme de projet », une planification réenchântée.

Propositions de réenchântement

Chacune des agences a choisi un angle d'attaque, une innovation, une démarche spéciale ou méthodologie nouvelle qui redonne du sens à l'exercice de planification.

Les agences d'urbanisme ont pu accompagner et observer sur des territoires des démarches d'urbanisme qui n'ont rien d'un exercice contraignant et formalisé. Parce que les territoires de PACA ont de l'ambition, il suffit d'apporter les bons outils pour qu'elles deviennent réalité.

Sur la basse vallée de l'Argens, là où les enjeux de l'aménagement se sont donnés rendez vous : inondations, mise en valeur des espaces agricoles, développement urbain ... : l'AUDAT nous raconte comment une réflexion pour l'avenir de ce territoire et l'élaboration du SCOT de la CAVEM menée en parallèle, s'articulent et s'enrichissent pour aboutir à une mise en opérationnalité bien concrète.

Sur le territoire de Marseille, l'AGAM nous explique comment le PLUi va garantir l'insertion des nouveaux projets sans en bloquer aucun.

Les territoires se saisissent des nouveaux enjeux. Le numérique et la transition énergétique sont les défis à relever des années à venir. De fait, les documents d'urbanisme qui dessinent les territoires à ces échelles de temps doivent anticiper et traduire ces thèmes émergents. L'AURAV est acteur-témoin de la manière dont les documents d'urbanisme font leur transition énergétique et l'AUPA questionne l'impact qu'aura le numérique sur la ville et ses usages.

